

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 07 DECEMBRE 2015**

Date de convocation : 03/12/2015

Date d'affichage : 07/12/2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil quinze, le lundi 07 décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD et Madame Vanessa FINEL.

Excusé : Monsieur Jackie JOUANNE, Maire adjoint. **Absente :** Madame Nathalie GUESNON.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie FAGNEN.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 19 octobre 2015 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 02 novembre 2015 ; celui-ci sera soumis pour approbation en séance prochaine.

Ordre du jour

1. Répartition du legs Leturc.
2. Donation André Osmond.
3. Virements de crédits.
4. Lotissement la Pérelle - plan de financement.
5. Compte-rendu des commissions communales et/ou communautaires.
6. Questions diverses.

I - RÉPARTITION DU LEGS LETURC - ANNÉE 2015

Suite au testament du Docteur Ernest Leturc en date du 25 septembre 1925 et au legs d'un herbage sis à Le Hommet d'Arthenay à la commune de Canisy, demandant que le revenu de l'herbage, diminué des impôts afférents à cette parcelle, soit versé aux parents qui auront à

charge le plus grand nombre d'enfants. Monsieur le Maire rappelle les deux conditions posées par le Docteur Leturc : les enfants doivent être nés dans l'arrondissement de Saint-Lô et l'aîné doit être âgé de moins de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année.

Fermage versé à la Commune par le locataire = 698.56 euros
 Impôts afférents (ZC 4) = - 156.00 euros

Reste = 542.56 euros arrondis à 542.36 €

A répartir entre 1 famille de 4 enfants et 8 familles de 3 enfants, soit 28 enfants.

Les familles bénéficiant du legs Leturc sont :

<i>NOM et Prénom</i>	<i>adresse</i>	<i>nombre d'enfants</i>	<i>montant</i>
DARTHENAY Arnaud	29 rue Saint Pierre	3	3 x 19.37 €
DELAFOSSÉ Bruno	7 rue Ferdinand Leplatois	3	3 x 19.37 €
FEUFEU Philippe	5 rue Ferdinand Leplatois	3	3 x 19.37 €
JEANNE Johnny	8 rue Claude Monet	3	3 x 19.37 €
JOUIN Dimitri	12 rue de la Vannerie	4	4 x 19.37 €
OSMOND Stéphane	6 le Castillon	3	3 x 19.37 €
PACOME Bertrand	15 rue de la Pommeraie	3	3 x 19.37 €
ROULLEAUX Sébastien	45 rue Jean Follain	3	3 x 19.37 €
VINCENT-RAGOT Patrick	26 rue Saint Pierre	3	3 x 19.37 €
total		28	542.36 €

Mesdames Lydie OSMOND et Delphine ROULLEAUX, intéressées à l'affaire, ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

II - DONATION **ANDRÉ OSMOND**

Suite au testament de Monsieur André Osmond en date du 5 juin 1983 et à la donation faite à la commune de Canisy en date du 30 décembre 1985, demandant que le montant de l'herbage, loué à Monsieur François Osmond, diminué des impôts afférents à cette parcelle et du fleurissement ainsi que de l'entretien de la tombe du donateur, soit versé à l'Amicale des Sapeur Pompiers de Canisy ;

Fermage versé à la Commune par Monsieur François Osmond = 285.80 euros
 Impôts payés par la Commune pour cette parcelle (ZE 35) = - 59.91 euros
 Fleurs déposées à la Toussaint = - 07.50 euros
 Entretien de la tombe de M. André Osmond = - 15.25 euros

Reste = 203.14 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la somme de deux cent trois euros et quatorze centimes à l'Amicale des Sapeur-Pompiers pour l'année 2015.

III - VIREMENTS DE CRÉDITS

Reversement à la Communauté de communes de Canisy du fonds d'amorçage versé dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activités périscolaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de communes de Canisy dispose des compétences rédigées comme suit :

- C 17 - « Elaboration, en concertation avec les communes, du projet éducatif territorial (P.E.D.T.) et prise en charge du matériel et du personnel nécessaires aux Temps d'Activités Périscolaires mis en place en application des nouveaux rythmes définis par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires »

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, l'Etat accorde aux collectivités une aide financière appelée « Fonds d'amorçage ».

Lorsque le dossier a été monté par les services communautaires il s'est avéré que les services de l'Etat instruisent les dossiers par communes concernées et donc que les aides ont été accordées directement aux communes. Base année scolaire 2015-2016 : 147 x 90.00 €.

Notre commune a été dotée de la somme de 13230.00 €.

Un premier acompte de 4410.00 € a été versé pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015-2016.

Le Fonds d'amorçage attribué par l'Etat étant destiné à la collectivité organisatrice du service, il convient de reverser le montant de cette aide à la Communauté de communes de Canisy.

Le conseil municipal est par conséquent invité à :

- accepter de reverser à la Communauté de communes de Canisy le Fonds d'amorçage accordé par l'Etat et perçu au compte 7488 du budget communal ;
- reverser à la Communauté de communes de Canisy le premier acompte tel qu'indiqué ;
- verser à l'avenir le deuxième acompte et le solde pour l'année scolaire 2015-2016 ;
- s'engager à ouvrir au budget à venir les crédits correspondants ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

Aide financière à la SCI les Petits Copeaux

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 07/09/2015, le conseil municipal a accordé une aide financière à la SCI Les Petits Copeaux pour l'aménagement de leurs locaux en cabinet médical à hauteur de 3266.00 €. Sur présentation des factures acquittées, le montant des dépenses s'élèvent à 3147.93 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

d'autoriser un virement de crédits pour permettre le versement de la subvention :

020 dépenses d'investissement : - 3147.93 €

204422/204 subventions d'équipement aux personnes de droit privé (bâtiments et installations) : + 3147.93 € ;

d'amortir la subvention en an, en année n + 1, et d'ouvrir les crédits nécessaires aux comptes 6811/040 et 280422/042.

IV - LOTISSEMENT LA PÉRELLE - PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Daniel VILLECHALANE informe le conseil que le conseil communautaire a validé le 10/11/2015 l'offre du bureau d'études Caroline PODER pour la maîtrise d'œuvre du projet de lotissement à Canisy d'un montant total de 49 405.00 € HT (mission et options comprises) :

- Eléments de la mission : AVP, PRO, ACT, VISA, EXE, DET, AOR pour un montant de 20 917.50 € HT ;
- Mission complémentaire étude préliminaire : 4 687.50 € HT ;
- Options retenues : TOPO 1 800.00 € HT, dossier loi sur l'Eau 2 500.00 € HT, bornage/DPMC 9 000.00 € HT, suivi architectural et paysager 3 000.00 € HT, OPC 1 000.00 € HT, permis d'aménager 4 000.00 € HT, étude géotechnique 2 500.00 € HT.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 300 000.00 € HT.

Monsieur Sébastien DUPARD entre en séance (21h00).

Monsieur le Maire présente au conseil une première ébauche du plan de financement, tout en sachant que le prix du mètre carré sera défini en fonction du marché de travaux. La communauté de communes, qui a la compétence lotissement, devrait participer à hauteur de 4.50 € le mètre carré dans la limite de 45 000.00 € pour un lotissement, et 9.00 € le mètre carré pour la partie logement social. Monsieur le Maire précise que le plan de financement devra être validé à la fois par la commune et la communauté de communes.

V - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET/OU COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire présente au conseil une première ébauche du projet réalisée par le cabinet PRY TECH ; il précise avoir eu la confirmation de la réalisation technique du projet par le cabinet. Ce projet doit maintenant être validé par la communauté de communes.

Le projet comporte :

- La transformation d'un des deux stades existants en stade de niveau 5 avec un éclairage de niveau 4, ce terrain serait entièrement clos ;
- L'adaptation du 2^e terrain existant pour garder une bande de stationnement côté parking ;
- La transformation du vestiaire existant en local technique ;
- La création d'un nouveau vestiaire et d'un club house contigu ;
- La création de deux nouveaux terrains A8 réservés aux plus jeunes équipes sur la parcelle AA63.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir contacté le propriétaire du terrain ; celui-ci serait vendeur au prix estimé par le service des Domaines. La communauté de communes achèterait donc le terrain nécessaire pour la construction de deux nouveaux terrains, et la commune prendrait en charge le reste.

Monsieur Henri-Paul TRESSEL, président de la communauté de communes, a proposé à Monsieur le Maire d'acquérir les deux terrains actuels à l'euro symbolique.

Le conseil municipal souhaite conserver un des deux terrains actuels, cela permettrait à la commune d'en conserver la maîtrise de l'utilisation (besoin scolaire, associatif, etc.). Il conviendra de déterminer dans quelles conditions un des deux terrains actuels pourrait être cédé à la communauté de communes : soit mise à disposition, soit cession.

Commission Enseignement Petite Enfance

Madame Lydie OSMOND informe le conseil que la compétence « Relais d'Assistants Maternelles (RAM) » va être exercée par Saint-Lô Agglo ; Madame Nadine GODARD rejoindra donc le personnel de Saint-Lô Agglo. Le coût des TAP s'élève à 57 € par enfant. Les jeux acquis pour les TAP seront « dispatchés » dans toutes les communes.

Madame Lydie OSMOND informe le conseil que Madame Monique DESHAYES souhaiterait qu'un exercice d'évacuation soit réalisé pendant les temps d'activités périscolaires. Elle précise qu'il faudra vérifier si chaque lieu d'activité dispose d'une trousse de secours.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS fait remarquer que cet exercice doit être organisé par la communauté de communes ayant la compétence TAP.

Madame Lydie OSMOND informe que la subvention de la communauté de communes pour la formation BP JEPS de Charlotte HAMEL a été versée.

Ordures ménagères

Monsieur François OSMOND informe le conseil que les impayés de la redevance ordures ménagères s'élèvent à 80 000.00 € sur plusieurs années au sein du budget ordures ménagères de la communauté de communes. Il informe qu'une commande groupée de bacs va être effectuée.

Il précise qu'un container à verre a été posé sur le domaine privé rue Alphonse Lemerre ; il va interroger le Syndicat Mixte du Point Fort.

Parcelle rue Éléonore de Faudoas

Monsieur le Maire propose que la parcelle cadastrée section AB n° 93 d'une superficie de 2846 m² qui constituait une réserve foncière fasse l'objet d'une division parcellaire pour y construire éventuellement plusieurs logements. Il va solliciter un géomètre. Le conseil y est favorable.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil avoir eu une demande pour rendre le cimetière plus accessible ; et pour que les chiens y soient tenus en laisse.

Monsieur Sylvain LENGRONNE se charge de se renseigner sur les systèmes existants pour « bloquer » le gravier.

Un écriteau « interdit à nos amis les chiens » va être posé à l'entrée.

Circulation excessive

Monsieur le Maire informe avoir été alerté sur la vitesse excessive de certains véhicules circulant dans les rues André Osmond et Éléonore de Faudoas. Il faudra prévoir deux panneaux de signalisation « ralentir enfants ».

Eglise

Le devis pour la réparation des vitraux devrait être reçu avant les fêtes de fin d'année.

Ecole

Monsieur le Maire informe le conseil que l'effectif sera en baisse à la rentrée prochaine.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe que les stores ont été posés dans la classe des MS GS,

la directrice est satisfaite. Les rideaux des classes primaires (rdc) devraient être posés la semaine prochaine.

VMC à l'école

Monsieur Michel LEGOUPIL présente deux devis pour le changement de la VMC de l'école : un de l'entreprise Caroline Breton d'un montant de 602.00 € HT, l'autre de l'entreprise TEKNIC'ELEC d'un montant de 810.00 € HT. Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise Caroline Breton d'un montant de 602.00 € HT.

Thermostats radiateurs salle RAM CLSH

Monsieur Michel LEGOUPIL présente deux devis pour la pose et la fourniture de deux thermostats dans la salle RAM CLSH : un de l'entreprise Caroline Breton d'un montant de 99 € HT (prix unitaire), l'autre de l'entreprise TEKNIC' ELEC d'un montant de 334.00 € HT (prix unitaire). Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise Caroline Breton d'un montant de 295.12 € TTC.

Décanteur chemin vérité

Monsieur Michel LEGOUPIL informe que le devis est en cours. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur.

Tournée de l'éclairage public

Monsieur Michel LEGOUPIL informe avoir fait le tour des lampadaires avec Monsieur Sylvain LENGRONNE : 8 points d'éclairage vont être éteints et 3 vont être « rallumés ».

Dossier de sécurisation des bourgs et accessibilité

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que la Communauté de communes devrait prendre en charge 50% des travaux à hauteur de 50 000.00 € pour les travaux de trottoir entre le bourg et la Pérelle ; et 25 % des travaux sur 40 000.00 €.

Signalétique des passages à niveaux

Monsieur Michel LEGOUPIL informe avoir rencontré Monsieur de PIERREPONT de la DDTM concernant la signalétique du passage à niveau ; il faudra remettre les 3 balises 50, 100 et 150 mètres ainsi que les panneaux de signalisation sur le chemin de Rouxville.

Rencontre avec les élus de St Ebremond de Bonfossé

Monsieur le Maire informe de la mise en place de groupes de travail : mutualisation (personnel, matériel, etc.), projets et finances, vie sociale et communication, etc.

Portail salle polyvalente

Monsieur Sylvain LENGRONNE signale que les butées du portail de la salle polyvalente sont cassées.

Vitrine du local commercial

Monsieur Sylvain LENGRONNE déplore l'esthétique de la vitrine. Le conseil est favorable à ce que les enfants du CLSH y réalisent une fresque.

PLUi

Monsieur Daniel VILLECHALANE informe que la réunion du comité technique du PLUi restituant le

diagnostic agricole était intéressante, notamment le support utilisé.

Concours départemental des maisons fleuries

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil que, cette année, la commune de Canisy a reçu les encouragements du jury.

Agenda

Marché de Noël de l'APE : vendredi 11/12 à 16h30

Noël des enfants du personnel : le 14/12/2015

Sainte Barbe : samedi 12/12 à 16h45 (messe et vin d'honneur)

Vœux du Maire : samedi 09/01/2015 à 11h30.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,